



COMMISSION STATUTS DES ÉDUCATEURS

RÉUNION DU 03 MAI 2022

Présents : MM. Gérard Bellehigue – Alain Lemoine – Yves Allard

Examen des FMI pour les rencontres organisées par le DVOF de niveau D1 pour les catégories sénior, U18, U16 et U14 au regard des obligations d'encadrement technique des équipes précisées dans le Règlement Sportif Général de la LPIFF (article 11.3) et dans le respect du Statuts des Educateurs et Entraîneurs de Football.

L'ensemble des clubs concernés ont déclaré à la LPIFF en temps imparti soit avant le 1^{er} jour du premier match de championnat les coordonnées des éducateurs diplômés en charge des catégories précitées.

L'examen des FMI confirme la présence des éducateurs désignés sur le banc de touche des différentes rencontres.

Il est noté, pour certaines rencontres non consécutives et de manière très sporadique que certains éducateurs ne figurent pas sur la FMI.

Etant très parcellaire, ceci ne va pas à l'encontre des règlements et donc n'engendre pas de sanctions sportives.